

Flers Agglo Communauté d'agglomération AV/PCD/JS	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet :
	30.07.2025	25 A 388	1.1	30 JUILLET 2025
	REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT			

ARRETE

OBJET	MARCHE RELATIF AUX ACTIVITES D'ANIMATIONS SPORTIVES DECLARATION SANS SUITE LOT 7 : SQUASH
--------------	--

Le Président, soussigné,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2023-930 du 28 juin 2023 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés passés selon une procédure adaptée ou une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu le Code de la Commande Publique en son article R2185-1,

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée par la Communauté d'Agglomération Flers Agglo en vue de répondre aux animations d'activités sportives notamment le lot 7 : squash ;

Considérant que cette consultation a été lancée par erreur ; en effet, le besoin réel pour Flers Agglo est la mise à disposition d'une salle de squash et non la réalisation d'une activité ;

Considérant qu'une convention de mise à disposition sera réalisée avec le club du squash de Flers ;

Considérant qu'il convient de déclarer la procédure sans suite pour motifs d'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Est déclarée sans suite la procédure relative aux animations d'activités sportives – lot 7 : squash - en application de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique,

ARTICLE 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président de Flers Agglo. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Flers, le

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20250730-25A388-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2025
Publication : 30/07/2025